

# La Gazette des Comores

*Paraît tous  
les jours sauf  
les week-end*

**Quotidien Indépendant d'Informations Générales**

21<sup>ème</sup> année - N° 3700 - Mercredi 26 Août 2020 - Prix : 200 Fc

COVID-19

## Réouverture des frontières dès le 07 septembre



**NAUFRAGE D'UN KWASA**

**5 enfants et trois adultes sont  
morts au large de Mayotte**

LIRE PAGE 3

Visitez le site de La Gazette  
[www.lagazettedescomores.com](http://www.lagazettedescomores.com)

**Prières aux heures officielles  
Du 16 au 20 août 2020**

Lever du soleil:  
06h 20mn  
Coucher du soleil:  
18h 03mn

Fadjr : 05h 01mn  
Dhouhr : 12h 12mn  
Ansr : 15h 17mn  
Maghrib: 18h 06mn  
Incha: 19h 20mn



## SANTÉ PUBLIQUE

## La 70e session du comité régional conduite en réunion virtuelle

*Compte tenu de la situation de la Covid-19 actuellement marquée par les mesures de riposte, la directrice régionale de l'OMS a organisé une réunion virtuelle avec les Etats membres à l'occasion de la 70e session du comité régional mardi 25 août. Les trois priorités stratégiques sont l'accès à la couverture sanitaire universelle, la protection en situation d'urgence sanitaire et la promotion de la santé et du bien être des populations mis sur table.*

La directrice régionale de l'OMS a invité les Etats membres à une réunion virtuelle, lundi 25 août dernier à l'occasion de la 70e session du comité régional. Cette cérémonie à laquelle ont pris part les autorités sanitaires du pays, à la tête desquelles la ministre de la santé Loub Yacouti Athoumani, avait pour but la mise en œuvre des différentes activités écoulées, construites sur la base du programme général de travail PGT 2019-2023 avec ces trois priorités stratégiques que sont l'accès à la couverture sanitaire universelle, la

protection en situation d'urgence sanitaire et la promotion de la santé et du bien être des populations.

En effet par rapport au renforcement de la gestion d'approvisionnement des infrastructures et de l'accès aux produits médicaux de qualité, les Comores ont adopté en décembre 2019, en tant que petit Etat insulaire en développement de la région OMS/Afro, la stratégie commune visant à rendre plus abordables les médicaments contre les maladies non transmissibles grâce à des achats groupés. Ce mécanisme de mutualisation des achats devrait entraîner une réduction de 40% du prix des médicaments pour les pays participants et faciliter un approvisionnement continu en médicaments de qualité.

Dans son intervention, Loub Yacouti a montré que le pays a fait des progrès importants vers l'atteinte des cibles 90-90-90. 85% des personnes vivant avec le VIH connaissent leur statut, 70% des personnes vivant avec le VIH connaissent leur statut et sont en traitement et 90% des personnes sous traitement ont une charge virale indétectable...



Des efforts également sont entrepris pour l'éradication du paludisme. « Quant à l'élimination de la lèpre, nous avons pu l'éliminer grâce à l'appui de l'OMS et fondation Sasakiwa en 2019 », a souligné Loub Yacouti Athoumani.

Dans le domaine de la protection en situation d'urgence sanitaire, l'Union des Comores a conduit des évaluations obligatoires et conjointes externes, qui ont permis d'élaborer le plan sécurité sanitaire 2019-2022. En dépit de tous ces

efforts, la mobilisation des ressources pour la mise en place d'un centre d'Opération des urgences de santé publique reste l'un des principaux défis.

Andjouza Abouheir

## UNIVERSITÉ :

## Que deux semaines de cours avant les examens



*Les cours universitaires en deuxième année ont repris depuis le 24 août. Le gouvernement a répondu à une partie des doléances des enseignants après un long bras de fer qui avait conduit à une grève illimitée.*

La fin d'un long bras de fer. Les enseignants de l'Université des Comores ont repris les cours avec les étudiants de la 2e année, lundi dernier. Les enseignants avaient demandé entre autres le renforcement des

mesures barrières contre la Covid-19 à l'Université, le paiement des arriérées de salaires, la mise en place d'une nouvelle équipe dirigeante de l'institution, l'organisation des élections pour élire un président à l'université et non par nomination puis la question des avancements.

La question du paiement des salaires réglée, les enseignants ont repris les cours. Ils ont décidé de faire cours pendant deux semaines avec les étudiants avant d'entamer les examens. « Le gouvernement a

répondu à une partie de nos revendications plus particulièrement les salaires. L'ensemble des enseignants ont jugé nécessaire de reprendre les cours en attendant les autres réponses », explique confiant Abdou Said Mougnidaho, le secrétaire général du Sneuc, le syndicat des enseignants. D'ici à la date des examens, les étudiants n'ont que deux petites semaines de cours.

Kama Gamal

## SOCIÉTÉ

## Une fille de 11 ans abusée par son ex-beau-père

*Les faits se sont déroulés au nord de Ngazidja. Le présumé auteur, un ex-mari de la maman de la victime, est arrêté en début de semaine par la brigade de gendarmerie du chef-lieu de la région de Mitsamiouli.*

Un homme a abusé sexuellement de son ex-belle fille de 11 ans. Il est entre les mains de la gendarmerie, plus précisément à la brigade de Mitsamiouli. Le mis en cause est originaire du village de Bouwni, dans la région de Hamahamet. Il a abusé à trois reprises son ex-belle fille selon le service. Dernièrement, l'homme a ramené sa

victime au champs pour prétendument lui donner des vivres, notamment des bananes, pour elle et sa famille.

La présence régulière de l'ex-mari dans le quartier a mis la puce à l'oreille au voisinage qui a alerté la famille. Si le père biologique de la victime a fait fi de l'alerte, sa grand mère elle a pris les choses au sérieux et sollicité l'aide des services compétents après s'être entretenue avec sa petite fille qui lui a confié ce qu'elle subissait de la part de son ex-beau-père.

Selon l'examen médical, l'hymen est intact. Ce qui signifie qu'il n'y a jamais eu de pénétration vaginale de quelque nature que ce soit. En revan-

che, des fissures anales sont relevées. Le présumé coupable sera transféré devant le juge ce mercredi.

Hier 24 août, le service d'écoute de Ngazidja a enregistré deux cas de deux jeunes mineures de 15 ans et 16 ans, originaires de Djoumoishongo dans le Hambou. Ces deux adolescentes auraient été agressées par des adultes de Chouani, une localité à quelques encablures de la première. D'après le service d'écoute, les deux jeunes sont en garde à vue au commissariat de Mitsoudje, et ce malgré des interventions de haut niveau toujours selon notre source.

Andjouza Abouheir



## COVID-19

## Réouverture des frontières à partir du 07 septembre

*Fermées depuis le mois de mars dernier pour limiter la propagation du coronavirus, les frontières seront rouvertes à partir du 7 septembre prochain avec le « strict respect » des consignes sanitaires.*

C'était le moment le plus attendu par les Comoriens. Le gouvernement a décidé enfin de rouvrir les frontières du pays à partir du 07 septembre. C'est au cours d'une réunion interministérielle en présence des responsables de l'aviation civile et la coordi-

nation du comité de gestion de la Covid-19, que la décision a été entérinée. « Si vous vous rappelez, nous avons eu une réunion samedi dernier et on a discuté sur ce point. Alors, aujourd'hui, nous avons pris la décision de rouvrir nos frontières vu la situation actuelle du pays », déclare Houmed Msaïdie qui semble dire que la situation liée à l'épidémie n'est pas alarmante.

Pour rappel, l'Union des Comores avait fermé ses frontières aériennes depuis la déclaration du premier cas de Coronavirus dans le pays au mois d'avril. Le patron de

la crise de coronavirus rappelle que les vols qui sont effectués depuis la fermeture des frontières étaient des charters et que les vols réguliers ne pourront que reprendre à partir du 7 septembre.

Le coordinateur du comité de gestion de la Covid-19 a annoncé que cette ouverture des frontières nécessite le strict respect des consignes sanitaires pour préserver la santé de la population. « Avant l'ouverture, il y a des travaux qui vont se faire à l'aéroport de Hahaya et nous allons mettre toute notre énergie pour respecter ce rendez-vous »,

dit-il, avant d'ajouter que « d'autres travaux vont être conduits au fil du temps. Mais le plus urgent, c'est d'assurer la santé de la population ». Sur ce même sujet, le ministre annonce que l'ouverture des frontières se fera avec les « pays amis des Comores » sans plus de précisions.

Pour ce qui est des Comoriens bloqués à Madagascar, M. Msaïdie annonce que deux rotations vont se faire ce jeudi pour leur rapatriement. Interrogé sur la question de la compagnie Int'Air Iles qui était choisie pour les rapatrier, il annonce que l'avion avait rencontré « un

trou d'air » et contraint de faire demi-tour. Une explication peu convaincante pour les connaisseurs de l'aéronautique.

Bloqués à Madagascar depuis le mois de mars pour cause de coronavirus, les 780 Comoriens devaient rentrer depuis le 23 juillet. Chose qui n'a pas pu se faire. Le 21 août, non plus. Au regard de tous ces faux bonds, ils ne peuvent que croiser les doigts pour espérer retrouver leurs foyers à partir de ce jeudi.

Andjouza Abouheir

## AGRICULTURE INTÉGRÉE

## Chaines de valeurs et de la Compétitivité

*Hier, 25 Août 2020 s'est tenue à l'hôtel Retaj, la première réunion du Comité de Pilotage du Projet Intégré de Développement des chaines de valeurs et de la Compétitivité (PIDC). L'objet a porté sur la présentation du projet et son état d'avancement actuel, ainsi que sur l'examen de l'approbation du Plan de Travail et Budgétaire Annuel (PTBA) de 2020.*

Le Projet Intégré de Développement des Chaines de valeurs et de la Compétitivité (PIDC) est une initiative du Gouvernement Comorien visant à réduire la pauvreté en soutenant la croissance économique de certaines régions à fort potentiel. Le financement du PIDC fait suite à la requête du Gouvernement Comorien auprès de la Banque Mondiale, dans la perspective de relever les défis de la transformation structurelle de l'économie comorienne, en mettant l'accent sur le

développement des chaines de valeur cibles (agriculture, élevage, tourisme, et secteurs associés (transport, logistique, NTIC) et la mise en place de mécanismes de soutien technique et financier aux Micro-Petits et Moyenne Entreprises (MPME), aux Coopératives et entrepreneurs comoriens.

Aussi le projet s'articule autour de trois composantes qui sont le développement des chaines de valeur ciblées, l'appui direct aux entreprises et la mise en œuvre et coordination du projet. Dans ce contexte le projet s'inscrit dans le cadre des objectifs généraux et orientations de la Stratégie de Croissance Accélérée de Développement Durable de l'Union des Comores. Il est attendu en tant que principal impact de ce projet, la croissance économique du pays, en conséquence la réduction notable de la pauvreté.

Le PIDC intervient dans l'ensemble de l'Union. Les activités vont favoriser la création d'activités

génératrices de revenus, la création de nouveaux emplois et l'augmentation des revenus bénéficiant aux économies locales et nationales. Ainsi, l'adoption de la loi de ratification de l'accord de financement du Projet, sa ratification par le Président de la République, la déclaration de l'IDA pour la mise en vigueur du projet et son lancement officiel par le gouvernement ont permis de lancer les activités d'opérationnalisation du projet en particulier l'organisation de cette première Réunion du Comité de Pilotage.

Au cours de ce comité, les intervenants ont permis à l'équipe du projet de clarifier les points saillants et de répondre à diverses interrogations. Il a beaucoup été question de synergie, de complémentarité et d'harmonisation pour éviter les doublons avec d'autres projets. Ali Mgomri, le coordinateur du projet a expliqué que ce premier Plan du Travail et Budgétaire Annuel (PTBA) qui s'achèvera en juin 2021 comporte un objectif opérationnel lequel s'ajoute l'objectif



Participants au Comité de pilotage.

financier plafonné à un budget d'un montant de 3 648 625 539 KMF.

Pour mémoire le PIDC est financé par un crédit IDA à hauteur de 25 millions de dollars américains, soit 11 milliards de francs comoriens, dont l'accord de financement a été signé le 10 juillet 2019. Le projet est mis en vigueur depuis le 26 mai 2020 et comporte trois échéances avec une date de clôture prévue pour le 31 juillet 2024.

Dans son allocution d'ouverture M. Daniel Ali Bandar a rappelé que « notre pays s'est engagé dans un processus de développement agrico-

le dont la forte potentialité des produits d'exportation doit contribuer à résorber un peu le chômage des jeunes et des femmes, à augmenter les revenus des producteurs, à améliorer la sécurité alimentaire de la population en tout concrétiser la vision du Chef de l'État qui est l'émergence de l'Union des Comores en 2030 ». Le lancement officiel du projet a eu lieu le 11 Août 2020 à Mremani-Anjouan.

Mmagaza

## NAUFRAGE D'UN KWASA

## 5 enfants et trois adultes sont morts à Mayotte

*Un kwasa a chaviré dans les eaux de Mayotte lundi dernier avec à son bord 21 personnes, dont des enfants. Cette embarcation de fortune est partie de Maraharé (Anjouan) vers Mayotte. Parmi les enfants morts dans le coup, trois sont du village de Boungweni dans la commune de Sima.*

L'inconscience des autorités face à ce fléau meurtrier dans le bras de mer séparant Mayotte et son île sœur Anjouan fait plus de victimes que les guerres dans plusieurs pays instables. « Nous sommes dans le chaos total. Sécuriser les frontières devrait être un chapitre important de la sécurité du pays, mais en vain », lance Madjid Moussa, un citoyen et ven-

deur au marché, ayant perdu un neveu dans cette tragédie. Ce dernier accuse les autorités de ne rien faire pour sauver des vies. Un des survivants s'est confié à La Gazette des Comores et indique que « le Kwassa est parti le dimanche. Il a vu une mère de Bandrani et une autre se noyer avec ses enfants ». Selon lui,



la mer n'était pas agitée mais il a évité de commenter s'il y a eu un éventuel chavirement provoqué par la police de mer de Mayotte.

Ces derniers temps, les naufrages entre ces deux îles sœurs ont nettement augmenté. Il y a quelques jours, des jeunes filles de Domoni ont tenté de rentrer à Mayotte pour

reprendre l'école mais le voyage reste un aller sans retour. Une semaine avant, un enfant de 10 ans et son père sont périés au large de Moya à bord d'un Kwassa venant de Mayotte vers Anjouan. Dans cet accident, un passeur est porté disparu selon nos informations.

Du côté des autorités officielles, un bilan sera dressé dans les jours à venir, mais le sujet devient de plus en plus inquiétant et la crise sanitaire mondiale du coronavirus empire les choses. Incroyable, mais vrai. Malgré le nombre des vedettes brûlées dans l'île depuis la fermeture des frontières maritimes à cause de la Covid-19, le trafic reprend de plus belle, sans relâche. A qui la faute ?

Nabil Jaffar

**La Gazette des Comores**  
**Directeur général**  
 Saïd Omar Allaoui  
**Directeur de la publication**  
 Elhad Saïd Omar  
**Rédacteur en chef**  
 Mohamed Youssouf  
**Secrétaire de rédaction**  
 Toufè Maecha  
**Rédaction**  
 A. Mmagaza  
 M.I.M Abdou  
 A.O. Yazid  
 Andjouza Abouheir  
 Nassuf Ben Amad  
 Kamal Gamal Abdou  
 Nabil Jaffar  
**Chronique Sportive**  
 B.M. Gondet  
**Mise en page**  
 Abdouchakour Aladi Nourou  
**Responsable commercial**  
 Mariama Mhoma  
**Documentation archiviste**  
 Hadidja Abdou  
**Photographe / Site Web**  
 Mohamed Saïd Hassane  
**Impression**  
 Graphica Imprimerie  
[www.lagazettedescomores.com](http://www.lagazettedescomores.com)  
 Tel: 773 91 21/ 322 76 45

## JUSTICE

# La comparution de Fahmi renvoyée au 12 septembre

Convoqué par le conseil de l'ordre des avocats hier mardi dans la matinée, maître Fahmi Said Ibrahim, accusé de « discrédit » envers le président de la Chambre d'accusation de la Cour d'appel n'a pas été entendu. Son affaire est renvoyée au 12 septembre.

Accusé de « discrédit » envers le président de la Chambre d'accusation de la Cour d'appel et convoqué à comparaître devant le Conseil de discipline de l'ordre des avocats à la demande du parquet de Moroni, Me Fahmi Said Ibrahim doit revenir le 12 septembre prochain. Une décision prise dans la salle d'audience même par Me

Ahamada Baco, chargé de statuer sur le dossier après que le président du conseil de l'ordre des avocats, Me Ibrahim Ali Mzimba, ait refusé de juger cette affaire pour « inimitié notoire » entre lui et Fahmi Said Ibrahim. La journée était marquée par un quorum non atteint (3/9) pour un bureau dont le mandat est arrivé à son terme depuis le mois de mars.

Pour la défense, ce n'est pas une surprise que le Conseil cherche coûte que coûte à organiser cette audience. « Le plus grand perdant dans toute cette affaire c'est le Conseil de l'ordre des avocats. L'organisation n'est plus crédible, le mandat a pris fin et les choses se font n'importe comment », réagit Me Ali Abdallah Ahamed. Ce der-

nier regrette que pendant tout ce temps, l'équipe de Me Mzimba n'ait pas pris la peine d'organiser une assemblée générale pour élire un nouveau bureau. Dans un article en date du 28 juillet dernier dans votre journal, les avocats de la défense avaient remis en cause la légalité du bureau du Conseil, allant jusqu'à soutenir qu'il ne pourrait pas auditionner leur client. Joint pour expliquer les raisons de ce renvoi, Me Baco dit être « tenu à respecter le secret de l'instruction ». « En tant qu'avocat, désigné pour instruire et juger le dossier, je ne peux pas faire une déclaration ».

A.O Yazid



## LUTTE CONTRE LE CHÔMAGE

# Belou promet la création de 300 entreprises qui vont générer 5000 emplois d'ici 2024

C'est dans la région d'Oichili Dimani où le gouvernement a choisi de lancer la campagne de sensibilisation pour l'insertion des jeunes dans la création d'emploi. La cérémonie s'est déroulée à Koimbani en présence des cadres, des jeunes, des oulémas et des autorités du pays dont la gouverneure de l'île de Ngazidja. Belou promet la création de 300 entreprises qui vont générer 5000 emplois d'ici 2024.

Le directeur de cabinet du chef de l'Etat en charge de la défense a présidé le week-end dernier le lancement de la campagne de sensibilisation sur l'emploi des jeunes. Une initiative qui rentre dans le cadre du programme du président de la

République de faire les Comores un pays émergent à l'horizon 2030. Plusieurs discours ont été prononcés à l'occasion et tournaient autour du développement du pays plus particulièrement l'intégration des jeunes en général et ceux de la région de Oichili-Dimani en particulier. « Nous sommes venus ici pour vous dire et vous montrer que le projet du chef n'est pas un rêve mais plutôt une réalité. Désormais, vous les jeunes, vous pouvez bâtir votre quotidien. Et soyez rassurés que nous sommes derrière vous pour vous accompagner », annonce Youssoufa Mohamed Ali, le directeur de cabinet du chef de l'Etat et secrétaire général du parti Crc.

Au nom de la jeunesse de la région, Ali Abou

Abdoulanziz applaudit le geste avant de montrer au gouvernement que la région a bel et bien les espaces permettant d'exploiter tout projet de développement du pays. « Nous avons des jeunes ingénieurs qui sont prêts à s'investir pour l'intérêt du pays et tout cela la pour accompagner l'émergence que souhaite le président Azali Assoumani », dit-il.

Quand au député de la région Oichili-Dimani, il pense qu'il est élu majoritairement par la jeunesse pour être leur interlocuteur partout où besoin sera notamment pour défendre les intérêts de la région. Mohamed Zoubair prend l'engagement devant le peuple que désormais, « Oichili-Dimani prend les devants pour l'insertion des jeunes. Je ne ferais pas

comme les autres. Comme nous avons beaucoup d'espaces pour les entreprises, ils seront à votre disposition », avance-t-il.

La cérémonie a été marquée par la présence des hauts cadres de la région comme le conseiller diplo-

matique du président de la République, Djae Ahmada et l'ex vice-président de l'assemblée nationale, Maoulana Charif. Ce dernier prie le tout puissant que toutes les régions suivent l'exemple de Koimbani. « Le gouvernement d'Azali n'a jamais

oublié la région en matière de projets de développement », souligne-t-il. Il a pris comme exemple la réhabilitation de la route d'Itsinkoudi vers Mtsangadjou Dimani.

Ibnou M. Abdou



Lancement de la campagne d'insertion pour les jeunes.

**BIC-COMORES**  
GROUPE BNP PARIBAS

## AVIS DE CONVOCATION

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la Banque pour l'Industrie et le Commerce-Comores (BIC-COMORES) sont convoqués en

### ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

LE MERCREDI 2 SEPTEMBRE 2020 à 9 H 30

à la salle de conférence du **RETAJ-MORONI HOTEL** à **MORONI**

Union des Comores à l'effet de délibérer sur l'Ordre du Jour suivant :

- I. Rapport du Conseil d'Administration : Exercice clos le 31 décembre 2019.
- II. Rapport du Président du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire.
- III. Rapport Général et Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les Etats Financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2019.
- IV. Approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019 et affectation des Résultats.
- V. Textes des Résolutions.

Toute la documentation relative à l'Assemblée Générale Ordinaire et prescrite par la loi est tenue à la disposition des actionnaires également au siège de la BIC-COMORES à Moroni et à Mutsamudu.

Le Président du Conseil d'Administration  
de la BIC-COMORES

**BIC-COMORES** | LA BANQUE QUI PROMÈVE LE CHANGEMENT

BANQUE POUR L'INDUSTRIE ET LE COMMERCE-COMORES S.A. AU CAPITAL DE 300 000 000 F COMORIENS LE N° 176 B ET MORONI - BICOMORES - PLACE DE FRANCE MORONI - GP. 175 AU 2009 MORONI - COMORES - SWIFT : BICCOMOH Tel: (269) 773.00.43 - Fax (269) 773.12.29 - Email : bic@bncparibas.com

## CULTURE

## Tcheza à la conquête de la France avec « L'Expat »

*Toujours présente sur la scène internationale, la compagnie de danse comorienne Tcheza, part au cours du début de l'année prochaine à la conquête de la France avec son nouveau spectacle « L'Expat ». Une œuvre chorégraphique par laquelle Salim Mzé Hamadi Moissi alias Seush, patron de ladite compagnie, présente la vie d'un homme face au défi de l'expatriation, de ses rencontres, de sa confrontation avec sa culture d'origine et sa volonté d'intégration. La scène mêle humour, danse et théâtre.*

Is sont sept et ils vont représenter les Comores, comme ils ont l'habitude de le faire, dans une longue tournée en France. Eux, ce sont les membres de la compagnie Tcheza avec à sa tête Salim Mzé Hamadi Moissi alias Seush. Après le spectacle "Massiwa" où il convie les gens à « un voyage inhabituel au sein de l'archipel volcanique de l'océan indien (les Comores) », Seush, chorégraphe et leader de la compagnie Tcheza va faire rêver tous ses spectateurs avec sa pièce intitulée « L'Expat » à travers la France avec un programme quatorze dates à compter du 12 janvier 2021 à Vernouillet au 16 février à Coutances. « Pour quelles raisons aime-t-on le lieu d'où l'on vient ? Qu'a-t-on envie de transmettre aux autres ? Comment en conserver la beauté et l'originalité ? », se questionne celui qui assure en parlant de "Massiwa" que « si tu viens chez moi, tu ne voudras pas retourner chez toi, tellement tu vas aimer ».

Cette magnifique prestation qui dresse un portrait en quatre tableaux de la vie d'un comorien d'aujourd'hui selon les mots de Seush, est inspirée par « des danses traditionnelles comme le wadaha, style féminin, ou le shigoma et le biyaya » dans un rythme « afro et classiques ». Son rêve c'est de faire des Comores une vitrine pour la danse contemporaine et cela malgré toutes

les difficultés qu'il rencontre. S'il a réussi à atteindre son objectif de faire rêver ses spectateurs avec "Massiwa", Seush ne peut que s'en réjouir. « Oui on y est presque. Aujourd'hui la danse aux Comores sera à l'amphithéâtre de la Bastille, l'opéra de Paris. La danse comorienne au centre de Paris, c'est fabuleux. Comme je le dis, de Madjadjou ou Asgaraly à l'opéra de Paris, c'est fou », s'enthousiasme-t-il.

Avec "L'Expat", le chorégraphe raconte l'histoire d'un « homme face au défi de l'expatriation, de ses rencontres, de sa confrontation avec sa culture d'origine ». « L'Expat mêle humour, danse et théâtre », nous confie-t-il. Artistiquement, la compagnie Tcheza est devenue aujourd'hui un porte-drapeau de l'archipel sur le plan culturel. « C'est la plus grande tournée qu'une compagnie ou une équipe artistique qu'elle soit des Comores ou de la diaspora, n'a jamais réalisée », assure-t-il. Très fièrement, Seush confie que pour lui et toute son équipe « c'est un grand honneur de partir de si bas pour arriver où nous sommes aujourd'hui ». « Pour des artistes comoriens comme nous, c'est énorme. Vous n'imaginez pas, nous serions à l'amphithéâtre de la Bastille, nous qui sommes partis du CCAC Mavuna ».

De l'apport local, Salim Mzé Hamadi regrette qu'aujourd'hui sa compagnie ne soit pas reconnue à sa juste valeur. « Aujourd'hui, un danseur peut prétendre vivre de son art, mieux même qu'un fonctionnaire mais cela n'est pas possible car ce produit 100% comorien qu'est devenu le Tcheza n'obtient ni respect, ni aide, ni ouverture », regrette Seush. En attendant la suite de ce spectacle à travers l'Afrique notamment au Maroc, Sénégal, l'Afrique du Sud et la Tanzanie, le collectif continue à travailler dur. « Nous croyons en Dieu et en notre travail », conclut-il.

A.O Yazid



La troupe Tcheza photo d'archive

### VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Extrait de cahier des charges déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Mutsamudu le 09 mai 2020.

L'an 2020

Et le 14 août 2020

Nous, Maître CASTELLANI Ben Amir, Avocat au Barreau de Mutsamudu, soussigné, avons dressé le présent cahier des charges d'adjudication d'un immeuble.

En vertu et pour l'exécution de la grosse en forme dûment exécutoire en date du 22 août 2019 délivrée par Maître ILHAM ABDU MOHAMED le notaire d'un contrat de prêt avec caution strictement hypothécaire N°33 du 5 avril 2004 conformément à l'article 33 alinéa 4 de l'Acte uniforme portant organisation des procédures simplifiées de recouvrement et des voies d'exécution, la Banque pour l'Industrie et le Commerce-Comores (BIC-Comores) SA a fait servir le 26 février 2020 à Monsieur MOHAMED YOUSOUF un commandement de payer aux fins saisie-vente, pour parvenir à la vente par adjudication de la propriété ci-après désignée :

La propriété dite « BAIT-EL-HAIR » sise à Mjihari-Mutsamudu-Anjouan, d'une contenance de 45CA. T.F. N°2726-DN du 04 avril 2000 Réquisition N°626-DN. Cet immeuble présentement affecté en hypothèque au profit de la Banque pour l'Industrie et le Commerce (BIC-Comores), société anonyme, appartient en toute propriété à Monsieur MOHAMED YOUSOUF.

#### Mise à prix :

La propriété dite « BAIT-EL-HAIR » sise à Mjihari-Mutsamudu-Anjouan, d'une contenance de 45CA. T.F. N°2726-DN du 04 avril 2000 Réquisition N°626-DN, appartenant à Monsieur MOHAMED YOUSOUF.

Les enchères seront reçues sur la mise à prix fixée par le poursuivant, soit la somme de : **13.816.358,75FC** (Treize millions huit cent seize mille trois cent cinquante-huit virgule soixante-quinze francs comoriens).

La vente aura lieu à la barre en audience publique, **le mercredi 16 septembre 2020 à 10h 30mn au Tribunal de Commerce de Mutsamudu** aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur.

Maître CASTELLANI Ben Amir



### Numéros utiles

#### Police

Moroni: 764 46 64  
Fomboni: 772 01 37  
Mutsamudu: 771 02 00

#### Gendarmérie

Moroni: 764 49 92  
Fomboni: 772 01 37  
Mutsamudu: 771 02 00

#### Immigration

Ngazidja: 773 42 86  
Anjouan: 771 01 73  
Mohéli: 772 01 37

#### Aéroport

Hahaya: 773 15 95  
Ouani: 771 07 31  
Mohéli: 772 03 71

#### Port maritime

Moroni: 773 00 08  
Mohéli: 772 02 57  
Anjouan: 771 01 43

#### Hopitaux

Moroni: 773 25 04  
Fomboni: 772 03 73  
Mutsamudu: 771 00 34

#### Banques

BIC: 773 02 43  
Eximbank: 773 94 01  
Banque centrale: 773 10 02  
SNPSF: 773 81 27  
Meck: 773 36 40

#### MAMWE

Moroni: 773 48 00  
Mutsamudu: 771 02 09  
Fomboni: 772 05 18

TOURNOI DE FOOTBALL DE L'AFRIQUE AUSTRALE :

# Plausible retour aux pelouses dès octobre prochain

*A l'instar des autres continents, les tournois du Cosafa, âges et sexes confondus, ont été suspendus depuis avril 2020, en raison des difficultés pandémiques liées à la Covid-19. Aujourd'hui, cette haute instance du football d'Afrique australe envisage de ressusciter les confrontations, sous réserve de se soumettre aux contraintes sécuritaires en vigueur dans la région. Dans cette perspective, les compétitions de 2020 étant en stand-by, et les nouvelles confrontations de l'édition 2021*

*vont être redynamisées.*

**A** l'exemple de toutes les instances sportives du monde, en l'occurrence les instances de la discipline footballistique, le tournoi international des associations du football de l'Afrique australe (Cosafa Cup) a connu une regrettable perturbation depuis avril 2020, en raison de la crise pandémique. Aujourd'hui que le covid-19 semble se stabiliser, les fédérations internationales ont allégé les restrictions, en ré-ouvrant le chemin des

stades, bien entendu sous réserve des conditions de la covid-19 en vigueur.

Ainsi, la coupe du Council of Southern Africa Football Associations (Cosafa) renaîtra de ses cendres. L'île Maurice, qui devait accueillir la Cosafa Cup Women's U17, du 17 au 26 avril 2020, se prononce disponible à recueillir des événements footballistiques de l'instance australe vers la fin de l'année 2020. « Bien entendu, cette initiative est conditionnée par une stabilité de la covid-19, et la

mise en œuvre des protocoles de santé », avance le pays hôte.

Dans ce projet, les compétitions des U17 et U20 masculins sont prioritaires. Elles servent de qualification pour les phases finales continentales : Can U17 au Maroc en juillet 2021, et Can U20 en Mauritanie (date à déterminer). Pour rappel, lors de l'édition 2019 de la Cosafa U19 à Lusaka, les Cœlacanthes des Comores étaient tombés dans la poule B, à l'époque qualifiée de poule de la mort en raison de la présence des bêtes mena-

çantes : Flammes de Malawi, Young Chipopololo de Zambie, et Zèbres de Botswana. Ces mastodontes de la discipline comptabilisent chacune de longues et riches expériences. Les jeunes comoriens sont revenus au bercail par la pointe des pieds, mais ils ont retenu d'enrichissantes leçons pragmatiques. Que nous réserve la reprise de l'édition 2020 : déception ou soulagement ?

**Bm Gondet**

International

## Le président ivoirien dépose sa candidature pour un 3e mandat

Le président ivoirien Alassane Ouattara a déposé lundi sa candidature pour un troisième mandat lors de l'élection présidentielle d'octobre, après un week-end de manifestations organisées par ses opposants.

Cinq personnes ont été tuées et plus de 100 autres blessées lors d'affrontements entre les manifestants et la police depuis qu'Alassane Ouattara, au pouvoir depuis 2011, a annoncé sa candidature au début de ce mois.

Les adversaires du président affirment que la limite de deux mandats fixée par la constitution lui interdit de se représenter, mais, selon lui, ses deux premiers man-

dats ne comptent pas dans le cadre de la nouvelle constitution adoptée en 2016.

Alassane Ouattara a déclaré en mars qu'il ne se représenterait pas à l'élection. Mais son successeur désigné, Amadou Gon Coulibaly, alors premier ministre, est décédé en juillet, ce qui a amené le chef de l'Etat à reconsidérer sa décision.

La Cour constitutionnelle des États de l'Afrique de l'Ouest doit encore se prononcer sur la validité de sa candidature.

"Nous nous soumettons au verdict de nos concitoyens", a annoncé Alassane Ouattara à la sortie de la Commission électorale indépendan-

te (CEI) à Abidjan où il a déposé sa demande.

"Je voudrais dire à nos concitoyens que j'ai une vision candidature. Une vision de stabilité, de sécurité, de paix, une vision de bonheur pour tous les Ivoiriens".

Au cours du week-end, plusieurs magasins et un camion chargé de bois ont été incendiés lors de violences ethniques entre les partisans d'Alassane Ouattara et les opposants à Divo, une ville du sud du pays spécialisée dans la production de cacao, selon des images partagées sur les médias sociaux.

(Reuters)



## Soudan: pas de mandat pour une normalisation avec Israël



Le secrétaire d'Etat américain Mike Pompeo, lors d'une conférence de presse à Jérusalem, le 24 août 2020.jpg

La coalition des partis et de la société civile, qui a dirigé la contestation ayant renversé l'autocrate Omar al-Béchir en 2019, a affirmé mardi que le gouvernement n'avait pas de mandat pour normaliser les relations entre le Soudan et Israël.

"Le gouvernement actuel est un gouvernement de transition qui gouverne en vertu d'un document constitutionnel n'ayant pas de mandat" sur la question de la normalisation des relations avec Israël, affirme le communiqué des Forces de la Liberté et du changement (FLC), soulignant "le droit des Palestiniens

à leur terre et à une vie libre et digne".

Cette déclaration a été publiée le jour de l'arrivée à Khartoum du secrétaire d'Etat américain Mike Pompeo, en provenance directe de Tel-Aviv.

Après l'annonce le 13 août d'un accord de normalisation entre les Emirats arabes unis et Israël, M. Pompeo tente de convaincre d'autres pays arabes de se rapprocher de l'Etat hébreu.

Le Conseil militaire à la tête du Soudan et les meneurs de la contestation ont signé le 17 août 2019 une

"déclaration constitutionnelle" finalisant un accord historique pour un transfert progressif du pouvoir aux civils, après plusieurs mois de protestations populaires.

Un gouvernement a été formé le 5 septembre 2019 avec le soutien des FLC.

Le porte-parole du ministère soudanais des Affaires étrangères Haider Badawi, qui avait créé la surprise le 18 août en reconnaissant implicitement des contacts entre son pays et Israël, a été révoqué le lendemain par son ministre qui a démenti ses propos.

Entretemps, le Premier ministre israélien Benjamin Netanyahu s'était félicité des déclarations de M. Badawi: "Israël, le Soudan et toute la région vont bénéficier de l'accord de paix et vont construire ensemble un avenir meilleur pour tous les peuples de la région".

Israël et le Soudan n'entretiennent pas de relations. La Ligue des Etats arabes a historiquement fait du règlement du conflit israélo-palestinien la condition d'une normalisation des relations avec l'Etat hébreu.

(afp)

**La Gazette des Comores**  
BP 2216 Moroni - UNION DES COMORES  
Tél. (269) 37-79-80 - 33 26 76

**BULLETIN D'ABONNEMENT**

Nom : \_\_\_\_\_  
Prénom : \_\_\_\_\_  
Adresse postale : \_\_\_\_\_ email : \_\_\_\_\_  
Tél. : \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_ Mob : \_\_\_\_\_

**Périodicité :**  
3 mois  Montant : \_\_\_\_\_  
6 mois  Montant : \_\_\_\_\_  
12 mois  Montant : \_\_\_\_\_

**Mode de règlement :**  
Espèces   
Chèque  n° \_\_\_\_\_  
Virement bancaire  réf. : \_\_\_\_\_

Moroni le,  
Signature : \_\_\_\_\_

**Tarifs d'abonnement**  
(Valable à compter du 1er janvier 2015)

	Mensuel		Trimestriel		Semestriel		Anuel	
	FC	Euro	FC	Euro	FC	Euro	FC	Euro
Comores	4 500	9	12 500	25	25 000	51	50 000	102
Etranger	6 000	12	17 000	35	32 000	65	62 500	127